



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1132

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les effectifs et les moyens dévolus à la police nationale. En effet, les policiers ne sont pas en mesure, à l'heure actuelle, d'assurer comme ils le devraient mais aussi comme ils le voudraient leur fonction de prévention et de maintien de la sécurité publique. Cette carence est un vrai problème qui tend à renforcer le sentiment d'insécurité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la politique du Gouvernement en matière de sécurité.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. François Vannson a présenté une question, n° 1132, ainsi rédigée:

«M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les effectifs et les moyens dévolus à la police nationale. En effet, les policiers ne sont pas en mesure, à l'heure actuelle, d'assurer comme ils le devraient mais aussi comme ils le voudraient leur fonction de prévention et de maintien de la sécurité publique. Cette carence est un vrai problème qui tend à renforcer le sentiment d'insécurité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la politique du Gouvernement en matière de sécurité.»

La parole est à M. François Vannson, pour exposer sa question.

M. François Vannson. Je me permets d'appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les effectifs et les moyens dévolus à la police nationale dans ma circonscription. A la fin du mois d'avril, le portier d'une discothèque fréquentée par une clientèle d'habitueés a été sauvagement assassiné par un agresseur qui, quelques minutes plus tôt, avait déjà grièvement poignardé un jeune homme.

Ce crime tragique a réveillé le sentiment d'insécurité des Romarimontains et, plus généralement, des habitants du secteur. La gendarmerie nationale, qui a mené l'enquête, a effectué une fois de plus un travail remarquable, malgré les conditions difficiles dans lesquelles elle doit accomplir sa tâche. Non seulement elle a résolu cette affaire dans les meilleurs délais, mais elle a également veillé à rassurer la population.

Par ailleurs, on peut noter l'excellent partenariat qui existe entre la gendarmerie nationale et la police, qui se répartissent localement les rôles pour maintenir l'ordre.

Cependant, aussi méritoires soient-ils, les efforts des forces de l'ordre ne peuvent masquer, et encore moins pallier, le manque d'effectifs dont elles souffrent. Les policiers et les gendarmes ont besoin d'hommes et de moyens supplémentaires afin d'assurer, dans les meilleures conditions, leur mission de prévention et de maintien de la sécurité publique. L'insuffisance des effectifs et des moyens tend à renforcer le sentiment d'insécurité de nos concitoyens.

Les élus de ma circonscription me font part de leurs inquiétudes. Ils constatent une recrudescence de la délinquance, même dans les petites communes, et disent que la population est exaspérée. Tout ce que demandent nos concitoyens, c'est que les valeurs fondamentales de la République et de la loi soient respectées.

Comme le Gouvernement vient de lancer une campagne de recrutement, le sujet est d'actualité et vous devriez, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvoir répondre favorablement à ma question, ce qui permettra à la population de juger concrètement des intentions et de la politique du Gouvernement en matière de sécurité.

Aussi, pouvez-vous m'indiquer quels moyens et quels effectifs supplémentaires vous comptez mettre en oeuvre au commissariat de Remiremont et quelle est la politique du Gouvernement en matière de sécurité publique ?
Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, vous attirez l'attention du ministre de l'intérieur sur un tragique fait divers qui vient de se dérouler dans votre circonscription, et plus généralement sur le développement de l'insécurité dans votre département.

Je voudrais d'abord vous confirmer que le Gouvernement est déterminé à assurer la sécurité partout et pour tous. Le Premier ministre l'a dit dès sa déclaration de politique générale en juin 1997, à l'Assemblée nationale et, en octobre 1997, le colloque de Villepinte a réaffirmé cette priorité en développant deux thèmes: le partenariat local et la police de proximité.

Le partenariat, cela signifie la mobilisation de tous: services publics, au premier rang desquels figurent la police, la gendarmerie, la justice, mais aussi tous ceux qui sont intéressés à la production de la sécurité, acteurs locaux, et plus particulièrement les collectivités locales, et associations.

Ce partenariat se traduit par les contrats locaux de sécurité, dont 371 ont déjà été signés - notamment, en ce qui concerne votre département des Vosges, monsieur le député, à Epinal, à Remiremont et à Saint-Dié, qui sont des zones étatisées - et 347 sont en cours d'élaboration.

A côté de cette politique, il faut évoquer le développement de la police de proximité, d'abord expérimentée dans cinq circonscriptions, puis dans soixante-deux. Elle correspond à la volonté de prendre en compte les demandes de sécurité dans certains quartiers, au plus près des attentes des habitants, et de faire face aux incivilités génératrices d'insécurité. C'est donc par la prévention et la dissuasion, nécessairement complétées par la sanction et la réparation, que la politique de sécurité publique se met en place.

La police de proximité sera généralisée en plusieurs phases qui concerneront chacune 10,5 millions d'habitants. Le Premier ministre a donné le coup d'envoi de la première phase lors des assises nationales de la police de proximité qui se sont tenues le 30 mars 2000 à la Cité des sciences de la Villette.

Soixante-trois circonscriptions sont concernées par cette première phase qui débutera le 1er juin prochain. La généralisation se poursuivra jusqu'au premier semestre 2002, en deux phases, au cours desquelles le département des Vosges sera pris en compte, et donc le commissariat de Remiremont. M. le ministre de l'intérieur vous indiquera alors quels moyens supplémentaires seront affectés: d'ores et déjà, sachez que la priorité a été donnée aux circonscriptions concernées par la police de proximité.

En outre, un ambitieux plan de formation des personnels et de recrutement de fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application et d'adjoints de sécurité a été lancé alors que 25 000 départs à la retraite sont prévus d'ici à 2006. Aux 6 000 élèves des écoles de formation de gardiens de la paix s'ajouteront, à l'automne 2000, 1 000 policiers opérationnels. Ce programme permettra donc de doter des effectifs nécessaires les commissariats insuffisamment pourvus. Des moyens supplémentaires seront dégagés pour l'immobilier, le parc roulant, l'informatique et les transmissions.

Monsieur le député, vous avez souligné la bonne collaboration entre police et gendarmerie, puisque nous sommes dans un département de petites villes, comportant un secteur rural important, terrain privilégié de la gendarmerie nationale, ce qui est un gage d'efficacité: dans le fait divers tragique que vous avez évoqué, la gendarmerie a en effet été particulièrement efficace.

Ainsi, le Gouvernement prend en compte cette demande de sécurité, qui est un des fondements de notre République. Sur le terrain, les moyens seront déployés, en liaison avec les partenaires locaux et dans le cadre du contrat local de sécurité. La généralisation de la police de proximité concernera, dans les deux prochaines années, le département des Vosges, et plus particulièrement les circonscriptions de police urbaine.

Mme la présidente La parole est à M. François Vannson.

M. François Vannson. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai bien compris la politique que le Gouvernement affiche en matière de défense et de sécurité, mais je tiens à vous rappeler une nouvelle fois que, sur le terrain, nos concitoyens veulent recevoir des signaux clairs, patents. C'est la raison pour laquelle la présence des forces de l'ordre doit être renforcée. Soyez assuré que je serai très vigilant quant aux nouvelles dotations dont pourra bénéficier le commissariat de Remiremont, et que je rappellerai au ministre de l'intérieur la réponse que vous venez de faire pour que le commissariat de Remiremont ne soit pas le parent pauvre de la politique nationale de sécurité.

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1132

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3034

Réponse publiée le : 24 mai 2000, page 4505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 2000